

Les différentes prestations et les différents services proposés à la pharmacie sont réalisés dans le cadre strict de la réglementation.

Toutes les activités listées sont systématiquement réalisées par des collaborateurs qualifiés et formés spécifiquement à la thématique.

À chaque fois que cela est nécessaire votre pharmacien se propose de transmettre à votre médecin les informations permettant d'assurer un suivi optimal de votre santé.



Découvrez les services d'accompagnement des patients proposés par votre pharmacie

Le rôle du pharmacien va au-delà de la dispensation de médicaments. Il a également des missions de dépistage, de prévention et de suivi du patient.

Ce document vous présente les services et les prestations dont vous ou vos proches pouvez bénéficier à l'officine

Services d'accompagnement des patients à la pharmacie :

Thématiques	Patientèle Concernée	Tarif & Prise en Charge
<p>Bilan Partagé de Médication La pharmacie propose un bilan de médication pour vous aider à mieux prendre vos traitements (éviter les oublis, respecter les horaires de prise, connaître les précautions d'usage et les modes d'administration) mais aussi éviter les risques de contre-indication ou d'interactions</p>	<p>Patients de 65 ans et plus, souffrant d'une affection de longue durée (ALD), ou toute personne âgée de 75 ans et plus, bénéficiant de traitements pour lesquels au moins cinq molécules sont prescrites pour une durée de six mois</p>	
<p>Education Thérapeutique Patient La pharmacie propose un accompagnement des patients chroniques pour mieux appréhender leurs traitements et leurs pathologies</p>	<p>Patients chroniques pouvant être inclus dans le programme d'éducation thérapeutique patient (se renseigner au comptoir)</p>	
<p>Suivi des patients sous antivitamines K (AVK) ou anticoagulants oraux (AOD) La pharmacie propose un suivi pour sécuriser l'utilisation des traitements</p>	<p>Patients répondant aux critères fixés par l'assurance maladie</p>	
<p>Suivi des patients asthmatiques</p>	<p>Patients répondant aux critères fixés par l'assurance maladie</p>	
<p>Téléconsultation La pharmacie propose aux patients qui le souhaitent des consultations à distance avec un médecin (généraliste ou spécialiste). Ces consultations sont prises en charge sous certaines conditions</p>	<p>Tout public (sous réserve de répondre aux critères prévus par l'assurance maladie)</p>	
<p>Vaccination Antigrippale (uniquement durant la campagne de vaccination)</p>	<p>Les personnes majeures ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur</p>	
<p>Dépistage des maladies infectieuses et des maladies non transmissibles La pharmacie propose des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) pour dépister certaines pathologies</p>	<p>Patients répondant aux critères fixés par l'assurance maladie</p>	
<p>Mise en piluliers des traitements</p>	<p>Pour les patients polymédiqués pouvant rencontrer des difficultés dans la prise de leur traitement</p>	
<p>Location de matériel médical La pharmacie propose la location de différents matériels : fauteuils roulants, lits médicalisés, déambulateurs, tire-laits...</p>	<p>Tout public</p>	
<p>Livraison des médicaments à domicile</p>	<p>Pour les patients sous traitement éprouvant de réelles difficultés à se rendre à l'officine</p>	
<p>Autre :</p>		